



Procès verbal de l'Assemblée générale du 04 septembre 2017 à VALANSART.

page 1

Relevé des membres effectifs du conseil d'Administration et des membres du comité directeur présents.

Membres présents : (11) -

ANGELINI Marco - ANTOINE Christophe - BASTIN René - EVERLING Aloyse -
HABAY Bruno - JACQUEMART Olivier - MACHUROT Jean-Pierre -
PRIGNON Nathalie - TITECA Bernard - TOUBON Pascal - TURCHI Jean-Marie

Membres excusés: GUILLAUME Marie-Josée - LAMBERT Oscar.

1 - Relevé des membres effectifs, clubs, présents. (19).

110 : WANLIN Daniel - 118 : BRISY Emile - 125 : JACQUES Miguel - 128: LUCAS Bruno -
132 : GREGOIRE Eric - 135: SIMON Guy - 139 : LEFEVRE Bernard - 207: ANTOINE
Christophe - 208 : BETTENDORFF Monique - 215: HULSTAERT Patrick -
235 : WILKIN Alain - 236 : JACQUEMART Olivier - 238 : BASTIN René - 239 : GOBERT Willy -
242 : GUILLAUME Christian - 247 : PENNING Ludovic - 253 : CONSTANT Bernadette -
254: DELHAES Michèle - 257: BELHADJ Nadia.

Soit 19 clubs sur 25 affiliés et 11 administrateurs votants sur 13.

Clubs absents : (6) -

134 : Ste. MARIE Pic Pic André -
202 - DAMPICOURT Rivage/Sommethonne - 231 : TERMES Les Supers - 233 - DAMPICOURT
Q.C. Couarail - 246: MARGUT Les Eclate Tout - 256 : DAMPICOURT Les Quilleraillieurs -

2. Accueil.

Le président général souhaite la bienvenue aux représentants des clubs et aux membres du conseil d'administration présents.

3 - Rapport du Commissaire aux comptes.

Chaque club ayant reçu les comptes de l'exercice 2016, le commissaire aux comptes demande s'il y a des questions. Aucune interpellation n'étant faite, il explique que la date du 11 janvier a été choisie au lieu du traditionnel 31 décembre en raison de la passation de la trésorerie.

Il souligne le travail de M. Oscar LAMBERT et indique que la trésorerie est saine.

Le président général demande décharge pour le trésorier et les administrateurs, ce qui est accordé par applaudissements des membres de l'assemblée générale, sans aucune opposition.

L'exercice 2016 est composé de 29.409, 45 € en entrées et de 29.453,42 € en sorties. Soit une recette négative de 43, 96 € . L'avoir au 11/01/2017 était de 15.516, 60 € .

Le trésorier général souligne le travail accompli par son prédécesseur et le remercie pour la tenue des comptes et la collaboration jusqu'à la fin de l'année civile. Il informe les membres de l'assemblée générale qu'il a relevé la situation au terme de la saison sportive, soit au 30 juin, qui figure à titre indicatif en fin des comptes de l'exercice 2016. Ce chiffre représente une partie de l'avoir effectif de la fédération. Dans ce montant les garanties déposées par les clubs sont inclus. Ces précisions sont importantes pour comprendre que la fédération ne possède pas un matelas aussi important que certaines personnes le prétendent ou pourraient croire. Cette petite réserve est bien nécessaire pour les futurs frais administratifs inhérents au fonctionnement (impression de carnets des matches, feuilles de marquages des compétitions, enveloppes...etc).



Procès verbal de l'Assemblée générale du 04 septembre 2017 à VALANSART.

page 2

4 - Budget prévisionnel de la saison 2017 / 2018

Le budget prévisionnel est accepté à l'unanimité des représentants des clubs au montant de 26.975 euros.

5 - Elections au conseil d'administration - Nominations - Modifications .

L'Assemblée générale accepte les démissions en qualité d'administrateur de :
GUILLAUME Marie-Josée et LAMBERT Oscar.

Aucune candidature n'ayant été introduite, le président rappelle qu'il y a toujours des postes à pourvoir et en appelle surtout aux jeunes à se mettre à réfléchir à l'avenir de la fédération.

6 - Documents et informations.

Les documents administratifs pour la saison 2017 - 2018 sont remis aux représentants des clubs.

7 - Coupe .

Les tirages au sort du tour préliminaire sont effectués par Me. BELHADJ Nadia, représentante du club DAMPICOURT Les Boul'dingues. Vous trouverez en annexe 1 les résultats de ces tirages.

10 - Divers.

Le secrétaire général explique, à la demande des représentants du club 239, les raisons qui ont amené le comité directeur à modifier les divisions du championnat inter-équipes. Il en profite pour rappeler aux représentants des clubs présents qu'il n'y aura aucune clémence pour les équipes qui ne joueraient pas aux dates officielles du calendrier. Seul les matches avancés autorisés selon la procédure prévue seront tolérés. Tous les autres cas seront sanctionnés d'office par l'application des règles du forfait.

L'assemblée générale est clôturée vers 21,30 h.

TURCHI Jean-Marie,

B.TITECA,

Président général,

secrétaire général.

